

## **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

#### PROCES VERBAUX DE SEANCES DU COMITE SYNDICAL ET DECISIONS

216 chemin de la Serpoyère -Viriat CS 60127 01004 Bourg-en-Bresse Cedex Tél. 04 74 45 14 70 organom@organom.fr

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 février 2021 à 19H00 A la salle des fêtes de Lent

Convocation en date du 27 janvier 2021,

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : André MOINGEON

#### Tableau des présences

#### Présents:

CA3B: Guy ANTOINET - Patrick BAVOUX - Bernard BIENVENU - Patrick BOUVARD - Yves CRISTIN -

Jean Luc EMIN – Bernard PERRET – Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET

CCPA: Hélène BROUSSE – Elisabeth LAROCHE – André MOINGEON – Max ORSET – Paul VERNAY

CCD: Gérard BRANCHY - Audrey CHEVALIER - Jean François JANNET

CCMP : Josiane BOUVIER 3CM : Andrée RACCURT

CC BRESSE ET SAONE: Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD

#### Excusés remplacé par le suppléant :

CCPA: Bernard GUERS remplacé par Béatrice DALMAZ

CC RIVES DE L'AIN PAYS DE CERDON : MONGHAL Frédéric remplacé par Antoine BAUTAIN -Alain

SICARD remplacé par Jean Michel BOULME

HBA: Alain AUBOEUF remplacé par Laurent COMTET

#### Excusés ayant donnés procuration :

CA3B: Mireille MORNAY pouvoir à Yves CRISTIN

CCMP: Claude CHARTON pouvoir à Josiane BOUVIER – Jean Yves GIRARD pouvoir à Josiane BOUVIER

#### Excusés:

CA3B: Thierry PALLEGEOIX – Benjamin RAQUIN

**CCPA**: Gilbert BOUCHON

CCD: Sonia PERI

3CM: Philippe GUILLOT-VIGNOT

#### **Absents:**

CA3B: Florence BLATRIX-CONTAT

CCPA: Frédéric TOSEL 3CM: Jean Philippe FAVROT

**CCV**: Guy DUPUIT

Délibération : D2021001

Objet : Tenue à huis-clos des débats

Le Président, compte-tenu du contexte sanitaire avec l'instauration d'un couvre-feu à 18H00 qui ne permet pas l'accès des débats au public, demande aux délégués de voter pour la tenue à huis-clos des débats.

Le Comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE la tenue à huis-clos des débats. **Délibération: D2021002** 

Objet: Approbation du compte-rendu du 17/11/2020

Monsieur Yves CRISTIN, Président expose :

Le compte-rendu du Comité syndical du 17 novembre 2020 a été diffusé à l'ensemble des délégués. Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte-rendu du Comité syndical du 17 septembre 2020.

Délibération: D2021003

**Objet: Trop-perçu titres restaurant** 

Madame Hélène BROUSSE, Vice-présidente Marché – Affaires administratives expose :

L'organisme en charge de l'établissement des titres restaurant de la collectivité reverse chaque année le montant des titres restaurant non consommés dans l'année précédente.

Ce montant est versé à Organom qui doit le reverser à un Comité d'actions sociales.

Il y a lieu de désigner le bénéficiaire.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le reversement des titres non consommés au Comité d'initiative pour l'entraide et de loisirs (Ciel) à destination des agents d'Organom pour un montant de 153.26€.

Délibération: D2021004

**Objet : Election des membres de la CDSP** 

Monsieur le Président rappelle la délibération n°D2020042 du 17 novembre 2020 qui fixait les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Services Publics.

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession

Vu le CGCT et notamment les articles L.1411-5, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5,

Considérant que suite au renouvellement du Comité syndical, il convient de procéder à la désignation des membres de la CDSP qui aura un caractère permanent,

Considérant que l'article L.1411-5 du CGCT précise que la CDSP est composée par le Président du Syndicat habilité à signer la convention de délégation de service public et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. Le scrutin est secret sauf accord unanime contraire (article L.2121-21 du CGCT).

Monsieur le Président indique qu'une seule liste a été reçue :

Titulaires	Suppléants
André MOINGEON	Bernard PERRET
Andrée RACCURT	Josiane BOUVIER
Jean Luc ROUX	Audrey CHEVALIER
Hélène BROUSSE	Thierry PALLEGOIX
Gérard BRANCHY	Mireille MORNAY

Il est proposé au Comité syndical de bien vouloir procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission de délégation de service public en précisant qu'elle aura un caractère permanent.

Le scrutin est secret sauf accord unanime contraire (article L.2121-21 du CGCT).

Monsieur le Président demande s'il y a des abstentions ou des votes contre à un vote à main levée.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le vote à main levée pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de services publics.

FIXE la composition de la CDSP ainsi :

Titulaires	Suppléants
André MOINGEON	Audrey CHEVALIER
Andrée RACCURT	Bernard PERRET
Jean Luc ROUX	Josiane BOUVIER
Gérard BRANCHY	Thierry PALLEGOIX
Hélène BROUSSE	Mireille MORNAY

Délibération: D2021005

**Objet : Création des commissions thématiques** 

Vu le Code Général des Collectivités locales notamment les articles L.5211-1 et L. 2121-22,

Monsieur le Président expose que dans le cadre de l'organisation du fonctionnement de la collectivité, il est possible de constituer des commissions thématiques permanentes chargées d'étudier les questions soumises au Comité syndical.

Le Président du Syndicat est le président de droit de toutes les commissions thématiques permanentes. En cas d'absence, chaque commission est convoquée et présidée par un Vice-président délégué.

En amont des réunions du Comité syndical, les commissions peuvent émettre des avis et formuler des propositions dans les domaines thématiques dont elles relèvent. Les membres des commissions sont désignés par le Comité syndical parmi les délégués titulaires et suppléants.

Le Président propose la constitution des commissions thématiques suivantes :

- Commission Projets dont la Vice-présidente sera Mme Andrée RACCURT
- Commission Finances dont le Vice-président sera M. Bernard PERRET
- Commission Marchés dont la Vice-présidente sera Mme Hélène BROUSSE
- Commission Communication dont la Vice-présidente sera Mme Josiane BOUVIER
- Commission Prévention dont la Vice-présidente sera Mme Audrey CHEVALIER

Afin de faciliter leur mise en place, l'inscription aux commissions a été lancée par mail le 22 janvier 2021.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE la création des 5 commissions thématiques suivantes :

- Commission Projets
- Commission Finances
- Commission Marchés
- Commission Communication
- Commission Prévention

DESIGNE les élus siégeant au sein des différentes commission thématiques permanente selon la liste ci-dessous :

COMMISSION PROJETS				
Vice-présidente RACCURT Andrée	3CM			
ANTOINET Guy	CA3B			
BIENVENU Bernard	CA3B			
BOUVARD Patrick	CA3B			
EMIN Jean Luc	CA3B			
LEVET Patrick	CA3B			
BRANCHY Gérard	CCD			
CHEVALIER Audrey	CCD			
JACQUARD Michel	CCD			
JANNET Jean François	CCD			
MONIER Christophe	CCD			
BESSON Jean Jacques	CCBS			
CHARTON Claude	ССМР			
BROUSSE Hélène	ССРА			
MONGHAL Frédéric	CCRAPC			

COMMISSION FINANCES			
Vice-président PERRET Bernard	CA3B		
BAVOUX Marc	CA3B		
LEVET Patrick	CA3B		
THEVENET Jean Marc	CA3B		
GUILLOT-VIGNOT Philippe	3CM		
RACCURT Andrée	3CM		
PLENARD Philippe	CCBS		
LAROCHE Elisabeth	ССРА		

COMMISSION MARCHES	
Vice-présidente BROUSSE Hélène	ССРА
ANTOINET Guy	CA3B
BOUVARD Patrick	CA3B
JANNET Jean François	CCD
PERI Sonia	CCD
BOUVIER Josiane	CCMP
CHARTON Claude	CCMP
GIRARD Jean Yves	CCMP
RACCURT Andrée	3CM
LAROCHE Elisabeth	CCPA
MOINGEON André	CCPA

COMMISSION COMMUNICATION			
Vice-présidente BOUVIER Josiane	CCMP		
FRANCK Isabelle	CA3B		
MORNAY Mireille	CA3B		
BRANCHY Gérard	CCD		
JANNET Jean François	CCD		
ORSET Max	CCPA		

COMMISSION PREVENTION	
Vice-présidente CHEVALIER Audrey	CCD
BAVOUX Patrick	CA3B
EMIN Jean Luc	CA3B
JACQUARD Michel	CCD
JANNET Jean François	CCD
MONIER Christophe	CCD
BROUSSE Hélène	CCPA
GUERS Bernard	CCPA
VERNAY Paul	CCPA
BAUTAIN Antoine	CCRAPC

Délibération : D2021006

Objet : Accord-cadre Entretien des réseaux humides et des ouvrages associés

Rappelle la délibération N° D2020015 du 22/07/2020 qui autorisait le Président à signer l'accord-cadre pour l'entretien des réseaux humides et des ouvrages associés. Cet accord-cadre a été notifié le 26/10/2020 à l'entreprise SARP Centre Est mais vient d'être résilié le 21 janvier 2021. L'entreprise demandait une modification de l'accord-cadre pour cause de circonstances techniques imprévues qui entraînaient des difficultés techniques dans la réalisation de la prestation et dont la solution réglementaire applicable les obligeait à mettre en œuvre des moyens hors de proportion avec l'offre faite. Cette solution ne pouvait pas être retenue par Organom car elle entraînait une rupture d'égalité de traitement entre les candidats qui avaient répondu à l'appel d'offres.

Une nouvelle consultation pour l'entretien des réseaux humides et des ouvrages associés va donc être relancée. La procédure de passation utilisée est l'appel d'offre ouvert. Le montant estimé est de l'ordre de 400 000€. Il s'agit d'un accord-cadre avec minimum annuel de 90 000€ à bons de commande en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du CCP, d'une durée de 1 an, reconductible 1 fois.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande « Entretien des réseaux humides et ouvrages associés » passé avec un minimum de 90 000€ HT par an d'une durée de 1 an reconductible 1 fois,

AUTORISE le Président à prendre toute décision concernant l'exécution de cet accord-cadre et ses avenants éventuels lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Délibération: D2021007

**Objet : Accord-cadre Transports de déchets** 

Madame Hélène BROUSSE, vice-présidente Marché – Affaires administratives

Explique que l'accord-cadre à bons de commande pour le transport des déchets des quais et du plâtre arrive à échéance à la fin du mois de février.

Une consultation a été lancée en appel d'offre ouvert pour un accord-cadre à bons de commande pour une durée de 1 an reconductible 2 fois avec 4 lots :

- Lot 1 « transport des déchets ménagers du quai de Ste Julie » : besoin estimé à 14 000 tonnes par an.
- Lot 2 « transport des déchets ménagers du quai de La Boisse » : besoin estimé à 9 600 tonnes par
- Lot 3 « transport des déchets ménagers du quai de Vaux » : besoin estimé à 6 000 tonnes par an,
- Lot 4 « transport de déchets de plâtre » : besoin estimé à 1 000 tonnes par an.

Le montant des 4 lots, sur la durée totale de l'accord-cadre, est estimé à 1 050 000€ HT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande à venir pour le transport des déchets pour une durée de 1 an reconductible 2 fois pour un montant estimé à 1 050 000€ HT. AUTORISE le Président à prendre toute décision concernant l'exécution de cet accord-cadre et ses avenants éventuels lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Délibération: D2021008

Objet : Contribution de la Communauté de communes de la Veyle au titre du traitement des déchets pour l'année 2021

Monsieur Bernard PERRET, vice-président Finances explique :

Compte-tenu des modifications de transfert de compétences concernant les ordures ménagères intervenues au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur le territoire de la Communautés de communes de la Veyle,

Vu la délibération n°D2018014 du 27 juin 2018 sur la modification des statuts

Vu la délibération n°D2020031 sur les tarifs et contributions 2021

Il convient de déterminer le montant de la participation de la Communauté de communes de la Veyle pour le financement du traitement des déchets pour les communes de Vonnas, Biziat, Chanoz-Chatenay, Chaveyriat, Mézériat et St Julien sur Veyle pour l'année 2021.

Un titre d'acompte sera émis en octobre 2021 sur la base des tonnages livrés en 2020 et un titre pour le solde interviendra en janvier 2022 sur la base des tonnages réellement livrés pendant l'année 2021. Le montant de l'acompte sera de 222 800.77€ HT correspondant à l'opération suivante : (nombre d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021 x 11.80€ HT) + (tonnages OM 2020 x 125.60€ HT) soit 9 038 x 11.80€ HT + 924.78 tonnes x 125.60€ HT

Le montant du solde correspondra à l'opération suivante :

- (tonnages OM 2021 x 125.60€ HT) – (tonnages OM 2020 x 125.60€ HT)

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE le montant de l'acompte de la participation de la Communauté de communes de la Veyle à 222 800,77€ HT

APPROUVE le calcul du solde comme indiqué ci-dessus.

Délibération: D2021009

Objet : Débat d'orientation budgétaire

Les régions, les départements, les communes de 3 500 habitants et plus, leurs établissements publics locaux, les EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus sont tenus d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédent l'adoption du budget primitif (article L.2312-1 du CGCT). Ce DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires élaboré par l'exécutif. L'article D2312-3 du CGCT précise les données que doit contenir le ROB.

Présentation en séance du diaporama du rapport sur les orientations budgétaires.

#### **I FONCTIONNEMENT 2020**

## 1/ Ordures ménagères, Gérard Branchy, vice-président Animation des territoires

Evolutions des tonnages :

Globalement, les tonnages en provenance des adhérents du Syndicat pour l'année 2020 sont en augmentation par rapport à 2019 (+3.2%).

L'année 2020 se caractérise par :

- une forte augmentation des encombrants des EPCI (+19%), des déchets inertes des EPCI (+45%) et des déchets d'amiante (+58%) liée à des apports de professionnels qui nous a mené à atteindre le seuil maximum annuel autorisé de 500 tonnes.
- une baisse du tonnage des déchets verts des EPCI (-17%), une baisse faible mais régulière depuis 2018 du plâtre et une forte baisse du PVC (-37%) et du bois non traité (-42%).

- une stabilité des OMr mais une dégradation de la composition donc en conséquences une légère augmentation des refus de l'usine.

A l'ISDnD, les tonnages enfouis sont en baisse par rapport à 2019 où nous avions obtenu une augmentation de l'autorisation fixée à 60 000 tonnes par an. L'atterrissage en fin d'année s'est fait juste en dessous du maximum annuel autorisé.

Pour OVADE, la recherche de biodéchets a porté ses fruits puisque les tonnages par rapport à 2019 ont plus que doublés (+117%).

#### 2/ Prévention, Audrey Chevalier, vice-présidente Prévention et réduction des déchets

En 2020, le service Prévention a poursuivi l'animation et la mise en œuvre des actions engagées dans le cadre du programme CODEC, mais certains projets ont été décalés dans l'année suite au premier confinement :

- caractérisation des encombrants et refus d'Ovade,
- étude de préfiguration pour le déploiement de déchèteries professionnelles,
- appel à manifestation d'intérêt pour les entreprises artisanales avec la CMA de l'Ain,
- réalisation d'un prototype de « baraque anti-gaspi » pour les campings avec l'atelier FICA,
- permanences et publication d'un guide sur les couches lavables avec FNE 01.

Plusieurs démarches ont été reportées voire annulées en particulier concernant la prévention et le tri des déchets « hors-foyers ». Une enquête a pu être menée auprès des EPCI adhérents pour préparer l'annuaire dématérialisé des solutions locales dédiées à l'évènementiel. Une formation en distanciel a aussi été proposée avec l'AGLCA et Aremacs. Un autre guide pour les cantines scolaires a pu être engagé en fin d'année.

Le comité de pilotage du CODEC, décalé au deuxième semestre 2020, a permis de valider la subvention ADEME de 135 k€ pour l'année 2019. Le département a aussi apporté son soutien à hauteur de 10 k€. Un peu plus de la moitié des aides perçues a été reversée aux EPCI partenaires.

## 3/ Communication, Josiane Bouvier, vice-présidente Communication

Une campagne de communication a été menée lors de la semaine européenne de la réduction des déchets en novembre avec des publi-reportages dans la presse locale. Trois nouveaux portraits d'acteurs économiques engagées dans une démarche d'économie circulaire ont été publiés sur le site <a href="https://www.organom.fr">www.organom.fr</a>. Toutefois le syndicat a été contraint d'arrêter les visites de ses installations à la mimars et les évènements auxquels il devait participer, comme le Salon des maires de l'Ain, ont été annulés.

## 4/ Compte administratif fonctionnement prévisionnel, Bernard Perret, vice-président Finances

CHAPITRES	BP 2020 + DM	REALISE 2020 (estimé)
011 - Charges à caractères général	9 986 174	9 619 000
012 - Charges de personnel	1 202 720	1 144 100
65 - Autres charges de gestion courantes	230 700	209 000
TOTAL DEPENSES DES SERVICES	11 419 594	10 972 100
66 - Charges financières	1 258 127	1 231 000

41 000	163 400	67 - Charges exceptionnelles
0	194 490	022 - Dépenses imprévues
12 244 100	13 035 611	TOTAL DEPENSES REELLES
1 405 000	1 405 970	042 - Amortissement
	4 799 374	Virement à la section d'investissement
13 649 100	19 240 955	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT

## **II INVESTISSEMENT 2020**

# Bilan des réalisations de l'année 2020, Jean Luc ROUX, vice-président Environnement -sites

Les travaux importants réalisés et engagés en 2020 sont les suivants :

Poste		Estimation réalisé	RAR	Total
Travaux La Tienne				
107	Aménagement du casier 5	1 450 000	261 000	1 711 000
110	Aménagement du casier 4	429 000	20 000	449 000
111	Couverture casier 2	432 000	51 000	483 000
112	Exploitation casier 3	51 000	119 000	170 000
121	Pré-traitement lixiviat	76 000	48 000	124 000
122	Bassins	338 500	29 500	368 000
135	Transfert composterie	0	5 000	5 000
149	Piste de lavage	0	20 000	20 000
Installations – matériels -outillages				
Diverses opérations	Divers matériels (lixiviat – biogaz)	143 900	22 100	166 000
Matériels bureautique - informatique				
	Imprimante – portables – PTI	7 800	450	8 230
Logiciel	Logiciel			
			6 800	6 800
Quais de Vaux et La Boisse				
127	Remise en service quai de Vaux	8 100	0	8 100
Ovade				
	DGD	150 500	0	150 500

## **III RESULTAT DE CLOTURE PREVISIONNEL 2020**

## **Bernard Perret, vice-président Finances**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT (y compris RAR)		
Total dépenses	13 649 100	7 033 527		
Total Recettes	17 577 000	4 385 652		
RESULTATS DE L'EXERCICE	3 927 900	-2 647 875		
Résultat antérieur reporté	3 472 692	-949 340		
RESULTATS DE CLOTURE	7 400 592	-3 597 215		
	3 803 377			

## **IV STRUCTURE DE LA DETTE**

Organisme	Objet de l'emprunt	Montant du contrat	Intérêts de l'année	Amortissement s sur l'année	Capital restant dû au 31/12/2020	Date de fin	Type de taux	Taux
DEXIA	Locaux siège	341 595	0,35	11386	0	04/2020	Fixe	1.54
CE	Refinanceme nt OVADE	10 929 924	304 525	446 869	8 837 065	12/2035	Fixe	3.34
NATIXIS	OVADE	32 000 000	702 690	2 133 333	14 933 333	12/2027	Fixe	4.25
CDC	OVADE	2 060 145	62 252	134 487	1 143 787	08/2027	Fixe	4.87
CDC	OVADE	9 900 000	137 525	380 827	8 608209	03/2040	Variabl e	1.50
CE	Casiers 2018	1 500 000	23 171	75 000	1 368 750	04/2039	Fixe	1.61
CE	Casiers 2019	1 520 000	11 633	76 000	1 425 000	09/2039	Fixe	0.79
	TOTAL	58 251 664	1 241 831	3 257 902	36 316 144			

## **V LES EFFECTIFS**

## Hélène Brousse, vice-présidente Marchés - Affaires administratives

## 1/ Structure

26 agents sont en poste au 31 décembre 2020 dont 62% de titulaires ou stagiaires. 4 sont des cadres A, 6 des cadres B et 15 des cadres C.

	TITULAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL
CADRE A			4
Filière administrative	1	1	2
Filière technique	1	1	2
CADRE B			6
Filière administrative	1	1	2
Filière technique		4	4
CADRE C			15
Filière administrative	2		2
Filière Technique	11	2	13
APPRENTI		1	1
TOTAL	16	10	26

## 2/ Evolution des dépenses de personnel

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	Estimation Réalisé 2020	Prévisions 2021
012	1 064 023	1 151 238	1 202 720	1 144 330	1 221 000
Dépenses intérim	47 461	57 364	20 000	33 081	20 000
TOTAL	1 111 484	1 208 602	1 222 720	1 173 463	1 241 000
Remboursements/ aides	68 679	184 833*	31 000	58 375**	15 000
TOTAL	1 042 805	1 023 769	1 161 720	1 115 208	1 226 000
Hors remboursement exceptionnel		1 103 981		1 138 454	

#### Notes:

- Organom a mandaté en 2018 le cabinet CTR pour obtenir des remboursements de charges auprès de l'URSSAF,
- •les honoraires du cabinet sont de 35% du montant obtenu.
- •\* Dont 80 212€ de remboursement URSSAF pour les années 2016,2017 et 2018 perçus en 2019
- •\*\* Dont 23 246€ en 2020 de remboursement URSSAF pour l'année 2019

Les prévisions pour l'exercice 2021 prennent en compte la réorganisation des services présentée lors du dernier comité syndical avec :

- La création d'un deuxième poste d'agent de contrôle ;
- la création de 2 postes d'agent d'accueil et de pesée et la suppression d'un poste d'agent d'exploitation ;
- la création d'un poste de responsable projets et réalisations ;
- la poursuite du contrat en alternance jusqu'en septembre 2021 ;
- la fin du contrat d'animatrice CODEC au 28 février.

#### **V PROJETS 2021**

Dans les prévisions, il a été tenu compte notamment :

- d'une hausse de la TGAP en 2021 qui passe de 25€ à 37€ la tonne pour la TGAP basse et de 42 à 54€ la tonne pour la TGAP haute,
- des coûts d'exploitation d'Ovade,
- de la hausse des dépenses de personnel suite à la nouvelle organisation validée lors du dernier Comité syndical,
- de la mise en place de l'amortissement de l'usine Ovade
- ainsi que d'une contribution de 11.80€ par habitant, d'une facturation à la tonne pour les ordures ménagères selon la délibération D2020031 du 17 novembre 2020 de 125.60€ HT avec un taux de valorisation de 50%.

#### 1/Evolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement

Présentation des différents chapitre - Bernard Perret, vice - président Finances

	BP 2020	CA 2020 estimation	OB 2021	Evolution OB/CA	Evolution OB /BP			
Chap 011	9 990	9 619	10 301	7,1%	3,1%			
Exploitation	2 312	2 347	2 457	Campagne de curage importante – Campagne analyse				
TGAP	1 855	1 855	1 920	suite plainte des riverains+mesures compensatoires. <b>Ovade</b> , mission AMO sur renouvellement contrat et				
Ovade	4 843	4 600	5 000		SR +etude com en 2020 + 2 ar	patibilité loi eco circulaire		
Prévention	92	44	42	Prévention :	baraque anti-	gaspi, matériels de pesée		
Communication	93	29	87	pour EPCI et cantines + étude encombrants + diverses animations				
Frais généraux	795	744	795	Communication: 2 campagnes de presse – organisation du séminaire – réalisation d'un reportage photos				
Chap 012	1 203	1 144	1 225	7%	1,8%			
65	231	209	167	-20%	-28%			
Prévention	125	86	50	Reliquat COE	DEC – Divers su	ubventions		
Autres	106	123	117	Indemnités des élus – subvention au CIEL				
67	163	41	40	0%	-75%			
TOTAL	11 587	11 013	11 733	6,5%	+1,3%			

#### • Exploitation – Jean Luc Roux, vice-président Environnement - sites

Les principales modifications en 2021 porteront sur le lancement d'une étude plus poussée sur les odeurs du fait de plusieurs plaintes de riverains, le lancement d'une campagne importante de curage des réseaux et des bassins.

#### • Communication – Josiane Bouvier, vice-présidente Communication

En 2021, deux campagnes de communication grand public sont prévues, ainsi qu'une communication auprès des nouveaux élus, une reprise, dès que possible des visites, avec un protocole sanitaire adapté, et enfin une sensibilisation des classes ayant participé au challenge inter-établissements.

• Prévention, Audrey Chevalier, vice- présidente Prévention et réduction des déchets

Le programme CODEC est arrivé à échéance le 31 décembre 2020. La commission prévention va étudier plusieurs propositions sur les actions à poursuivre avec les EPCI et sur le soutien éventuel pour les dépenses engagées en 2020. Organom ne pourra pas prétendre à un complément d'aide de l'ADEME pour l'année 3 du CODEC car certaines conditions n'ont pu être remplies. Le département apportera son soutien en fonction des actions qui ont pu être réalisées malgré le contexte.

L'emploi d'assistant prévention animation CODEC se terminant le 28 février, les missions liées à la prévention devront être redéfinies. Néanmoins plusieurs démarches et partenariats, déjà bien engagés, devraient être maintenus, comme l'accompagnement des EPCI et de certaines entreprises sur le développement de solutions pour la prévention et la valorisation des déchets professionnels.

## • Animation des territoires – Gérard Branchy, vice-président Animation des territoires

Un questionnaire va être envoyé aux Présidents et Vice-présidents Environnement / Déchets des EPCI ainsi qu'à l'ensemble des délégués d'Organom en début d'année afin de connaître leurs attentes selon les grands sujets du mandat. En fonction des réponses, plusieurs actions d'information et de concertation pourront être mises en place comme des interventions lors des conseils communautaires, l'organisation de séminaires...

#### 2/Présentation des principaux investissements prévus en 2021

## Jean Luc Roux, vice-président Environnement - sites

Des travaux d'importance moyenne sont prévus en 2021 avec le raccordement électrique des casiers 4 et 5, la remise aux normes du quai de transfert de La Boisse, la dépose d'une toiture amiantée et la poursuite des investissements nécessaires à l'exploitation tels que la construction de quais de déchargement, l'installation de drains biogaz...

Des études préalables aux travaux nécessaires au traitement des effluents seront menées ainsi qu'un test de biodégradation par voie biologique en bassin et en casier (test MADEP).

Enfin des achats d'équipements divers pour la reprise en régie de l'exploitation de l'amiante et l'installation d'un réseau de caméra sont prévus.

N° Opération	Poste	Prévisions (en € HT) hors RAR
Travaux		770 000
	DDAE	100 000
108	Couverture casier 1	7 000
109 – 112-136	Aménagement – exploitation et couverture casier 3	95 000
110- 144	Exploitation casier 4	201 000
107	Aménagement casier 5	150 000
111	Couverture casier 2	7 000
121	Pré-traitement lixiviat	100 000
122	Création –réfection de bassins	25 000
146	Optimisation production biogaz	15 000
135	Transfert composterie	40 000
	Réfection couverture anciens casiers	20 000
140	Remplacement toiture composterie	50 000
145	Remise aux normes quai de La Boisse	60 000
Acquisition		275 000
118	Caméra	60 000
124	Matériels lixiviat	30 000

	TOTAL	1 089 000
	Divers logiciels	9 000
	Mobilier	5 000
ONA	Equipement bureautique et informatique	30 000
Frais généraux		44 000
	Matériel roulant (machine tonte casiers + une voiture)	45 000
	Divers matériels (radios –épareuse – transpalette – souffleur – disqueuse – potence – balayeuse)	80 000
147	Matériel exploitation casier amiante	60 000

## 3/Evolution des dépenses réelles et du besoin de financement Rapporteur : Bernard Perret, vice – président Finances

k€	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 Prévisions	2021 Prévisions
Dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières	9 147	10 387	11 783	11 013	11 703
Recettes réelles de fonctionnement	15 704	17 560	17 484	17 491	17 720
Epargne de gestion	6 557	7 172	5 701	6 478	6 017
Charges financières	1 546	1 426	1 258	1 231	1 119
Epargne brute	5 011	5 746	4 443	5 247	4 898
Remboursement capital	3 017	3 133	3 252	3 258	3 270
Epargne nette	1 994	2 613	1 191	1 989	1 628
Recettes réelles d'investissement	66	55	54	53	53
Dépenses d'équipement	1 843	1 309	4 904	3 690	1 100
Emprunt hors révolving	0	3 020	0	0	0
Résultat de l'exercice	217	4 379	- 3 659	- 1 648	581
Résultat reporté	862	1 079	5 458	5 458	3 760
Solde global de clôture	1 079	5 458	1 799	3 810	4 341

## 4/ Orientations envisagées en matière de programmation d'investissement Rapporteur : Andrée Raccurt, vice-présidente Projets

L'obligation de traiter les effluents peut être réalisée selon 2 scénarios en fonction de la validation de la DREAL :

- soit un prétraitement des lixiviats sur site et un envoi en STEP,
- soit un traitement in situ avec un rejet dans la Reyssouze et gestion de certains casiers en mode bioréacteur.

K€	Prétraitement et envoi en STEP	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
	Dépenses d'investissement	1 100	2 400	8 140	3 200	3 300	18 140
	DDAE	100					100
	Haute tension			400			400
	Couverture C3		800				800
	Finalisation couverture casier 1		100				100
Investissements	Couverture C4			600			600
nécessaires au fonctionnement	Aménagement casier 6		600	1 200			1 800
courant	Couverture casier 5				500	800	1 00
	Amiante et réaménagement zone amiante – PF mâchefer		400				400
	Parking entrée			60			60
	Diverses dépenses d'investissement courantes	1000	500	500	500	500	3 000
	Réfection casier 1 (1984)				1 400		1 400
	Réfection reste anciens casiers					2 000	2 000
	Echange plateformes			1 000	800		1 800
Investissements exceptionnels	Couverture station transit			1 400			1 400
pour le traitement des	Réseau lixiviats (réfection + doublage)			2 000			2 000
lixiviats	Nouveaux bassins			800			800
	Réfection reste lagune			100			100
	Prétraitements lixiviats (équipements, dalles, automatisme)			80			80

Ce scénario engendre des investissements de **18 140 k**€ sur la période et a un impact sur les dépenses de **fonctionnement de 300 000€ en 2023** puis **600 000€ par an à partir de 2024.** 

Le deuxième scénario porte le montant total des **investissements** sur les 5 ans à **24 612 k€** et l'impact sur les dépenses de fonctionnement à **400 000€ en 2023** puis **800 000€ par an** en année pleine.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021.

Délibération: D2021010

Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation

Monsieur le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délibération D2020026 Délégation d'attribution

Date	Type de décision	Objet		Montant
Nov, déc 2020	Règlement Honoraires d'avocats	Expertise fuite	SARTORIO SCP	7 875,00 €
16/11/2020	Règlement honoraires expert	Expertise fuite	ACONSULT	15 288,00 €
09/12/2020	Acceptation indemnités sinistres	Dommage portail lagune	GRAS SAVOYE	1 045,50 €
23/12/2020	Commande publique	Prolongation de 3 mois et nouveaux prix	Avenant n°2 à l'accord- cadre Travaux d'entretien avec ROGER MARTIN	0,00€
01/12/2020	Contrat	Divers contrats de suivi des progiciels et des services Bles BL connect du 01/01/2021 au 31/12/2023	BERGER LEVRAULT	2 788,08/an
15/12/2020	Passation de marchés	Convention constitutive d'un groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services associés	SIEA	
31/12/2020	Virements de crédits	Virement de crédit dépenses imprévues au compte 1641 amortissement des emprunts DM22020		5 510,00 €
04/01/2021	Convention	Reprise PVC - stock au 31/12/2020	REVIPLAST	0,00€
14/01/2021	Renouvellement adhésion aux associations	Renouvellement	AMORCE	2 866,00 €
15/01/2021	Frais d'huissier	Constat - expertise fuite	AHRES	372,50€
25/01/2021	Frais d'huissier	Constat - expertise fuite	AHRES	552,56€
22/01/2021	Rémunération	Recrutement chargé de maintenance et des équipements		Echelon 1 Grille B1

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND acte du compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

Délibération: D2021011

Objet : Information sur les marchés publics et accords-cadres en cours ou passés en 2020

Madame Hélène BROUSSE, Vice-présidente Marchés – Affaires administratives

Présente la liste des marchés et accords-cadres en cours et passés en 2020.

Il est demandé au Comité syndical de prendre acte de l'information sur les marchés publics et accords-cadres pour l'année 2020.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND acte de l'information sur les marchés publics et accords-cadres de l'année 2020.

## LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DU COMITE SYNDICAL DU 2 février 2021

NUMERO	OBJET
D2021001	Tenue à huis-clos des débats
D2021002	Approbation du compte-rendu du 17 novembre 2020
D2021003	Trop-perçu titres restaurant
D2021004	Election des membres de la CDSP
D2021005	Création des commissions thématiques
D2021006	Accord-cadre Entretien des réseaux humides et des ouvrages associés
D2021007	Accord-cadre Transport de déchets
D2021008	Contribution de la CC Veyle au titre du traitement des déchets pour l'année 2021
D2021009	Débat d'orientation budgétaire
D2021010	Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation
D2021011	Information sur les marchés publics et accords-cadres en cours ou passés en 2020